

Faculté de pharmacie

Françoise Dignat-George - Doyen

La faculté de pharmacie forme des professionnels de santé spécialistes du médicament, des produits de santé et de la biologie médicale.

La formation est scientifique, multidisciplinaire et professionnalisante. Fortement interfacée avec le milieu socio-économique, elle prépare ses étudiants à l'exercice professionnel de la pharmacie dans toutes ses dimensions : officine, industrie, recherche et développement, pharmacie hospitalière et biologie médicale. Son offre de formation diversifiée et adaptée aux évolutions de la profession est performante en terme d'insertion professionnelle.

Outre le Diplôme d'état de Docteur en pharmacie, elle forme également aux niveaux Licences professionnelles, Masters et propose des formations tout au long de la vie.

L'école en chiffres

2 500 étudiants en formation initiale

23 partenariats à international

110 enseignants-chercheurs

10 unités de recherche

81 BIATSS

Taxe d'apprentissage

campagne de collecte 2019

Aix-Marseille Université

Aix-Marseille Université (AMU) est aujourd'hui la plus grande université francophone. Sur 5 grands campus, elle rassemble 78 000 étudiant-e-s, dont 10 000 internationaux, en formation initiale et continue et 8 000 personnels. Parmi 18 composantes, tous les champs disciplinaires de la connaissance y sont enseignés :

- | arts, lettres, langues et sciences humaines
- | droit et sciences politiques
- | économie et gestion
- | santé
- | sciences et technologies
- | pluridisciplinaire (ESPE et IUT)

Des diplômes de niveau licence, master et doctorat y sont délivrés mais également des diplômes universitaires technologiques, des diplômes d'ingénieur, des diplômes de santé, ainsi que des diplômes universitaires.

AMU apporte une large contribution à l'économie de la connaissance et à la diffusion du savoir. Elle rassemble 119 structures de recherche, le plus souvent en partenariat avec les plus grands organismes de recherche nationaux. Cinq grands domaines sont principalement investis :

- | l'énergie
- | les sciences de l'environnement et de l'univers
- | les sciences de la vie et de la santé
- | les sciences et technologies avancées
- | les sciences humaines et sociales

Elle favorise l'innovation et la prise de risque en matière de recherche fondamentale et finalisée. Un de ses enjeux majeur : faciliter les interactions et les échanges entre disciplines et avec les acteurs économiques, facteurs essentiels de progrès en matière de recherche, et mettre au service de la recherche les moyens nécessaires pour placer le potentiel de l'université aux plus hauts niveaux national et international.



Pourquoi verser la Taxe d'Apprentissage ?

Préparer nos étudiants à leur vie professionnelle future nécessite de maintenir nos formations au plus haut niveau d'excellence.

En versant ce soutien précieux à notre faculté :

- | Vous contribuez à la qualité et à la professionnalisation de nos formations
- | Vous favorisez l'innovation pédagogique
- | Vous participez activement à la formation de vos futurs collaborateurs
- | Vous devenez nos partenaires privilégiés

Qu'en faisons-nous ?

En versant la taxe, vous investissez dans la formation de vos futurs collaborateurs :

- | Financement des travaux pratiques
- | Acquisition et renouvellement des matériels
- | Modernisation des équipements pédagogiques
- | Déploiement du numérique dans les enseignements
- | Soutien aux projets pédagogiques innovants

Professionnels de santé

IMPORTANT : La faculté de pharmacie n'est pas en concurrence avec les CFA, car elle est éligible au hors quota B réservé aux établissements d'enseignement supérieur.

Quelles démarches pour verser la taxe ?

- | Adressez-vous à l'organisme collecteur de taxe d'apprentissage de votre choix ou à votre comptable afin de remplir le bordereau (papier ou électronique) de versement de taxe d'apprentissage
- | Mentionnez sur le bordereau que vous souhaitez affecter la partie HORS-QUOTA catégories A et/ou B de votre taxe à :

Composante (faculté, école ou institut) et Intitulé complet du(es) diplôme(s) bénéficiaire(s).

Adressez vos éléments de paiement à votre organisme collecteur avant le : 28 février 2019

Notre code UAI : 0132138D

Intention de versement de la TA 2019

Entreprise :

Responsable de la taxe d'apprentissage :

Nom :	<input type="text"/>	Nom :	<input type="text"/>
Adresse :	<input type="text"/>	Prénom :	<input type="text"/>
Code postal :	<input type="text"/>	Fonction :	<input type="text"/>
Ville :	<input type="text"/>	Tél. :	<input type="text"/>
N° Siret :	<input type="text"/>	Courriel :	<input type="text"/>

Organisme collecteur de la taxe d'apprentissage :

Nom de votre organisme :

Versement de la taxe d'apprentissage au profit de (formation ou composante) :

MONTANT EN €